

connaissait très bien ce problème de la dérivation des eaux et l'on a précisément négocié le traité afin de régler toutes les questions ayant trait à ce problème, à l'exception des eaux dérivées aux fins de la production d'énergie. Certes, cette réserve s'imposait car, en somme, ce traité visait la production d'énergie. Il n'y a aucune restriction quant à la dérivation des eaux aux fins de la consommation...

M. Herridge: Pure hypocrisie!

L'hon. M. Dinsdale: ...qui comprend les travaux d'irrigation et l'usage domestique ordinaire.

Il ne reste plus qu'un autre sujet, monsieur l'Orateur, dont j'aimerais traité avant que mon temps de parole n'expire. Nous devons tenir compte du fait qu'on n'a pas négocié ce traité dans l'isolement. L'honorable député de Greenwood a dit que nous nous demandions pourquoi il avait pris part à ce débat, car il est de Toronto. Il a entière liberté d'y participer. Le traité du Columbia faisait partie d'une vaste politique, concernant une entreprise nationale, que le gouvernement conservateur précédent avait établie; il s'agit d'un nouveau programme visant à assurer l'exportation d'énergie hydro-électrique. Le traité constituait une rupture par rapport à la politique désuète du parti libéral, en vigueur depuis la fin de la première guerre mondiale. On a décidé de donner suite au projet d'aménagement d'un réseau national coordonné qui permettrait d'établir, d'abord sur le plan régional et provincial et, ensuite, sur le plan national, des lignes de transmission de haute tension à longue distance grâce auxquelles on pourrait faire des dérivations d'énergie d'un bout du pays à l'autre. L'énergie constitue donc un aspect important du traité.

Un dernier mot, monsieur l'Orateur. Je tiens à signaler l'importance qu'il faut attacher, dans toute entreprise de mise en valeur des ressources, à une saine gestion et au principe de l'usage multiple. Les critiques ont dit que le traité ne tenait pas suffisamment compte des valeurs intangibles. Je partage pleinement et sans hésitation cet avis. Cette entreprise relève de la compétence de la province de la Colombie-Britannique. L'Administration hydro-électrique de la Colombie-Britannique et les représentants du gouvernement de cette province nous ont maintes fois assuré qu'on tiendra compte de ces questions. Cette tâche, évidemment, incombe à la province. Si nous envisageons cette entreprise avec objectivité, sans parti-pris politique, songeant à l'importance à long terme, sur le plan économique, de la mise en valeur de cette ressource, nous conviendrons tous que le traité du

[L'hon. M. Dinsdale.]

Columbia est un excellent traité. Il a été négocié, comme on le verra en examinant attentivement les témoignages, dans une perspective tout à fait nouvelle en ce qui concerne la mise en valeur des ressources renouvelables, compte tenu d'une gestion avisée et d'un emploi à des fins multiples. Je ne me risquerai pas à faire des prophéties sur la façon dont l'histoire jugera ce traité. Cela dépasse ma compétence et celle de tout le monde. Ayant eu le privilège d'entendre des témoignages très nombreux, je puis affirmer sans contredit qu'étant donné nos connaissances, celles de l'ancien gouvernement et celles du gouvernement actuel et du Parlement canadien, nous ne devrions avoir aucune hésitation à approuver ce traité.

M. Pascoe: J'aimerais dire quelques mots à ce sujet. Puis-je déclarer qu'il est une heure?

L'hon. M. Martin: Pouvons-nous prolonger la séance de quelques minutes pour permettre à l'honorable député de terminer son discours?

M. Herridge: Il est une heure.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à 2 heures et demie.)

Reprise de la séance

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, comme je le disais à une heure, j'ai quelques observations à faire sur le traité du Columbia et deux questions à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), avant que la Chambre se prononce sur cet important accord international.

Je représente une région du Sud de la Saskatchewan pour qui des approvisionnements d'eau suffisants et garantis sont d'une importance capitale en vue de son développement futur. D'autres députés ont insisté sur la situation de ma province à cet égard. Je n'ai donc pas à répéter ce qu'ils ont dit, sauf que je voudrais insister à mon tour sur le fait que le bassin de la rivière Saskatchewan est la source vraiment importante d'eau de surface que possède la partie peuplée de la région des Prairies. Dans l'avenir prévisible, le bras sud de la rivière, la Saskatchewan-du-Sud, comme on l'appelle, ne pourra suffire dans son bassin actuel, à tous les besoins.

Ce qui me préoccupe dans le traité du Columbia—et c'est un souci que mes collègues partagent—concerne les perspectives de dérivation d'eaux supplémentaires vers la Saskatchewan, là où la chose serait possible et nécessaire. A ce propos, monsieur l'Orateur, j'aimerais vous lire un extrait d'un compte